



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

DELIBERATION N° 55/2024/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 MARS 2024 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DES MANDATS SPECIAUX POUR LE DÉPLACEMENT AU 106EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE - NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 6

Nombre de Conseillers Présents : 34
Date de la convocation : 17 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISSET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT- BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR – LECANTE Patrick – BIDIOU CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE -

PROCURATIONS (6) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Nadine COLIN **donne procuration** à Rolande SILEBER – Anne-Michèle ROBINSON **donne procuration** à Yahya DAOUDI – Julner BELIZAIRE **donne procuration** à Mme Farah GRISSET-KHAN – Teed GASPARD **donne procuration** à Mme Albanie CIPPE – Sandrine JACQUES **a donné procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Eugène EPAILLY – Delar Seedna - – Michel DUBOUILLE - Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO – Elaine JEAN – Axel RINO -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

40 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI - BRIQUET Pascal – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE - Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Farah KHAN-GRISSET – Roland LOE-MIE – Phong LY – MILZINK-CINCINAT Yolande - Hélène PAUL - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA Patricia VICTOR
---------	--

	LECANTE Patrick – BIDIUO CEPRIKA Ruth – Serge SMOCK – Magali ROBO CASSILDE - Gilles ADELSON – Nadine COLIN – Anne-Michèle ROBINSON - Julner BELIZAIRE – Teed GASPARD – Sandrine JACQUES
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 197/2021/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

Vu la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « finances et fiscalités » en date du lundi 18 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 20 mars 2024 ;

Vu le Rapport N° 55/2024/CACL relatif à l'approbation des mandats spéciaux pour le déplacement au 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris ;

Considérant que le 106^{ème} congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités organisé par l'Association des Maires de France se tiendra les 19, 20 et 21 novembre 2024 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris ; Que cet événement sera précédé le 18 novembre de la Rencontre des élus des Outre-Mer ;

Considérant qu'il convient d'attribuer des mandats spéciaux pour représenter l'EPCI pour participer au 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement

Considérant la délégation proposée a qui il conviendra de donner des mandats spéciaux :

- Serge SMOCK - Président
- Patrick LECANTE – 4^{ème} Vice-Président
- Anne-Michèle ROBINSON – 6^{ème} Vice-Présidente
- Farah GRISET-KHAN – 7^{ème} Vice-Présidente
- Thierry ELIBOX – 8^{ème} Vice-Président
- Jean-Philippe CHAMBRIER – Conseiller communautaire
- Monique AZER – Conseillère communautaire
- Seedna DELAR – Conseillère communautaire
- Serge BAFAU – Conseiller communautaire
- Serge FÉLIX – Conseiller communautaire

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 55/2024/CACL relatif à l'approbation des mandats spéciaux pour le déplacement au 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris.

ARTICLE 2

D'autoriser l'attribution des mandats spéciaux pour représenter l'EPCI pour participer au 106^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement, à :

- Serge SMOCK - Président
- Patrick LECANTE – 4^{ème} Vice-Président
- Anne-Michèle ROBINSON – 6^{ème} Vice-Présidente
- Farah GRISET-KHAN – 7^{ème} Vice-Présidente
- Thierry ELIBOX – 8^{ème} Vice-Président
- Jean-Philippe CHAMBRIER – Conseiller communautaire
- Monique AZER – Conseillère communautaire
- Seedna DELAR – Conseillère communautaire
- Serge BAFAU – Conseiller communautaire
- Serge FÉLIX – Conseiller communautaire

ARTICLE 3

D'autoriser les conditions de voyage et d'hébergement de la délégation comme suit :

- La prise en charge des moyens de transport
- La prise en charge de l'hébergement à Paris
- La prise en charge de la restauration
- La prise en charge de tous frais supplémentaires inhérents au déplacement

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 22 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK